

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 3 mars 2020 à dix-huit heures trente en mairie, en séance publique,
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil vingt, le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020 (*date de télétransmission*)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 8

Étaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Corinne **CHESSEL**, Jérémie **BAILLIF**, Isabelle **COLLOMB**, Patrice **BLOMME**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Dominique **THIOLLAY**, Eric **BAILLOT**

Étaient absents : Philippe **FARIZON**,

Étaient excusés : Gérald **CALMUS**

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Paul **JACQUIER-DURAND** a **donné pouvoir** à Aline **DURET**

Guillaume **SAILLY** a **donné pouvoir** à Georges **COLLOMB**

A été élu secrétaire de séance : M. Jeremy **BAILLIF**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 36

1-Administration générale – Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 10 décembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,

A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 17 février 2020 tenue à vingt heures sous la présidence du Maire.

2-Bail emphytéotique de 50 ans entre la commune et Thonon Agglomération – approbation et autorisation de signature

Vu la division du terrain appartenant à la commune d'YVOIRE, sis 5, place de la mairie, cadastré à la section A n°2258 résultants d'un document d'arpentage dressé par le cabinet BARNOUD-TROMBERT géomètre expert à Thonon, le 14 juin 2019,

Vu le souhait de changement de destination des locaux actuels de l'Office de Tourisme intercommunal,

Vu les échanges entre la commune d'YVOIRE et Thonon Agglomération aux fins de trouver un nouveau local afin d'accueillir le futur Office de Tourisme intercommunal,

Vu le projet de bail emphytéotique entre la commune d'YVOIRE et Thonon Agglomération,

Vu la délibération n°CC000789 – Locaux office de tourisme intercommunal Bail emphytéotique à intervenir avec la commune d'YVOIRE, de Thonon Agglomération en date du 25 février 2020,

Vu l'avis des Domaines en date du 24/02/2020,

Vu l'intérêt pour la commune d'YVOIRE dénommée commune touristique de disposer sur son territoire de la présence du bureau principal de l'office de tourisme intercommunal de Thonon Agglomération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

Par 12 (douze) voix pour, et 1 (une) voix contre (Guillaume SAILLY)

APPROUVE les termes du bail emphytéotique à intervenir avec la communauté d'agglomération Thonon Agglomération d'une durée de 50 ans, en contrepartie d'un loyer payé en nature par la réalisation des travaux, sous réserve que Thonon agglomération prenne à sa charge le coût des travaux complémentaires pour la réalisation de l'accès PMR des locaux de l'Office de Tourisme intercommunal, d'un montant prévisionnel de 30 000,00 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique avec la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

3-Questions diverses - Renouvellement du bail à location de 2 ans du terrain du Pré Ponce Sud à usage de parking de délestage – signature du bail

Vu la délibération n°171702-2020- Renouvellement du bail à location de 2 ans du terrain du Pré Ponce Sud à usage de parking de délestage – signature du bail en date du 17 février 2020,

M. le Maire est chargé de poursuivre la négociation concernant le loyer du bail pour la période 2020, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2020, le loueur ayant fait part de son souhait de modifier le prix du loyer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité,



AUTORISE M. le Maire à poursuivre les négociations avec les Consorts BOUVIER D'YVOIRE.

La séance est levée à 19h01

Communications de M. le Maire

- a évoqué la demande d'autorisation de vol avec drone et utilisation de l'espace public,
- a informé du passage de l'Association « les Défis de la panacée » le dimanche 24 mai sur la commune,
- a évoqué l'acquisition probable d'un terrain pour faciliter les travaux concernant le futur Office de Tourisme,
- a donnée information de la réception de la balayeuse aspiratrice compacte,
- a mentionné l'achat d'un élévateur pour les services techniques

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François KUNG

